

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE DURTAL

Par arrêté préfectoral DIDD – 2021 – n° 256 du 13 septembre 2021, une enquête publique est ouverte en mairie de DURTAL, du jeudi 7 octobre 2021 à 8h00 au lundi 8 novembre 2021 à 17h15, soit pour une période de 33 jours consécutifs, sur la demande présentée par Monsieur le président de la Société Terres cuites des Rairies en vue d'obtenir l'autorisation pour le renouvellement d'exploitation, l'extension en surface et l'augmentation de la production de la carrière située au lieu-dit "Les Jaunières" – 49430 DURTAL, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de DURTAL afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de d'ouverture de la mairie (les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h15, le mercredi de 8h00 à 12h00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de DURTAL, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse :

pref-enqpub-terrescuitesdesrairies@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Monsieur Bertrand MONNET, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 17 août 2021, recevra en personne les observations du public en mairie de DURTAL :

- le jeudi 7 octobre 2021 de 8h00 à 11h00,
- le vendredi 22 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 8 novembre 2021 de 14h15 à 17h15.

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de DURTAL et à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »). La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Président de la société Terres cuites des Rairies, route de Fougeré, 49430 LES RAIRES.

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.